

Arrêté n°2021-201 du 9 septembre 2021

portant désignation de la Présidente de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France (ARB).

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU la convention portant création de l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France du 12 avril 2018, notamment l'article 3.1.1 relatif à la composition du directoire de l'ARB-IDF.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France en tant que Présidente de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France (ARB) :

- **Madame Sophie DESCHIENS**, *Conseillère régionale déléguée spéciale*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSÉ